

Veni Vedi V'Issy – 2^{ème} édition Règlement particulier

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom « **Veni Vedi V'Issy – 2^{ème} édition** ». Il se déroule les **5 et 6 juillet 2025** à la *Cité des Sports - 92 Rue du Gouverneur Général Éboué, 92130 Issy-les-Moulineaux* sur 12 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean-Claude Derniaux**. Il sera accompagné du Juge-Arbitre adjoint **Damien Le Bellour**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est **Alexandre Mourany**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi « **Veni Vedi V'Issy – 2^{ème} édition** » est un tournoi « national » qui s'adresse à tous les joueurs et joueuses des catégories « minimes », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux classements **R5** à **P12** sur les tableaux de **Double Dame**, **Double Homme** et **Double Mixte**. Les séries seront confectionnées en fonction des inscriptions. La répartition dans les séries se fera via le CPPH.
- 2.3 Les tableaux de Double Dame et Double Homme se joueront intégralement sur la journée du samedi et ceux de Double Mixte le dimanche.
- 2.4 Dans toutes les séries, les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Des poules avec **2 sortants** seront privilégiés.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 6 juin 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection des séries.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins le **dimanche 8 juin 2025**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **dimanche 22 juin 2025**.
- 3.4 Les inscriptions et le règlement se font directement sur Badnet/Ebad.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **16€** pour 1 tableau, **21€** pour 2 tableaux, 2€ étant reversé à la FFBaD.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements du dernier joueur de la paire.



- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Veni Vedi V'Issy – 2^{ème} édition** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et du JA
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le dimanche 8 juin 2025 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par mail (inscriptions.imbc92@gmail.com) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer également (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par mail à l'adresse de contact portée sur badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants officiels du tournoi sont les **Yonex Aerosensa 30**. Les volants seront à la charge des joueurs, sauf pour les finales puisqu'ils seront fournis par le club organisateur. En cas de désaccord entre joueurs portant sur le modèle des volants en plumes, les volants officiels seront à utiliser.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt **une heure** avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui

si possible désigne un arbitre ou faisant office.

- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au tournoi « **Veni VEDI V'Issy – 2^{ème} édition** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).